

La II^e République et Dominique Grenet¹

Les Joviniens, comme l'ensemble des Français, avaient trop goûté à la démocratie, même limitée, pour revenir aux valeurs fondamentales de l'Ancien Régime.

La Monarchie de juillet, un temps, fit illusion à des bourgeois joviniens généreux, comme Pérille-Courcelle, qui l'avait accueillie avec enthousiasme². Mais Louis-Philippe retombait rapidement dans les travers de l'autoritarisme de palais, surtout après 1840 avec le ministère Guizot. Les mauvaises récoltes de 1846 aggravent la misère des villes et des campagnes et aboutissent à une crise économique entraînant faillites et chômage.

Le déséquilibre politique ainsi créé réveille l'opposition qui organise des banquets dans tout le pays pour parer à l'interdiction des réunions politiques publiques. Des discours enflammés en fin de repas réclament des réformes démocratiques, notamment l'abaissement du cens électoral permettant l'élargissement du droit de vote ou, carrément, le suffrage universel. Le 22 février 1848, un banquet parisien, interdit, entraîne une manifestation de protestation. Réprimée par la fusillade du boulevard des Capucines, le lendemain, elle dégénère. Le 24, c'est l'émeute généralisée qui aboutit à l'abdication du roi et à la proclamation de la République.

Le gouvernement provisoire comprend des socialistes, mais aussi des démocrates radicaux ou des modérés tels Lamartine et Arago; il proclame l'abolition de l'esclavage et le suffrage universel, l'abolition des titres de noblesse et la mise sous séquestre des biens de la famille royale; enfin, pour remédier au chômage des classes populaires, il institue les Ateliers nationaux. Une véritable émeute éclate lorsque ceux-ci sont dissous par le gouvernement issu de la Constituante, élue en avril, composée essentiellement de républicains très modérés, voire de monarchistes habitués à orienter les votes. Effrayant les possédants même modestes, cette « révolution » entraîne une réaction qui sonnera le glas des idées fondatrices généreuses à Joigny comme dans tout le pays.

Bien que cohabitant au début de la Deuxième République dans les instances dirigeantes, Dominique Grenet et Simon Moreau se livrèrent un combat acharné. Cette lutte d'influence ne sera pas uniquement le fait de l'ambition personnelle, évidente pour Simon Moreau, mais celle des républicains contre les tenants du parti de l'ordre.

Dominique Grenet le plus influent, et certainement le plus aimé, perdra pourtant très vite la maîtrise de la situation. La tournure des événements nationaux en est la principale responsable avec l'élection de la Constituante favorable aux modérés, puis celle de Louis-Napoléon

¹ Université pour tous de Bourgogne (UTJ). 2009-2010. Histoire de Joigny par Bernard Fleury. Cours 21.

B. FLEURY, « La vie publique à Joigny de la Révolution à la Belle Epoque », ACEJ, 2005

² Voir ses mémoires. BMJ.

Bonaparte à la présidence de la République. Les interventions du nouveau préfet de l'Yonne, Haussmann, favorisent les adversaires locaux de D. Grenet, particulièrement machiavéliques à son égard. Finalement, il sera banni et en mourra.

La deuxième République à Joigny

Dès le 26 février 1848, le maire, Lefebvre-Arrault, donne au conseil lecture des nouvelles officielles, insérées au Moniteur du 25 février, annonçant «qu'à la suite d'une lutte héroïque, soutenue par la population parisienne, le gouvernement de Louis-Philippe a été renversé». Un gouvernement provisoire a été formé, qui a «prononcé la dissolution de la chambre des députés et interdit à la chambre des pairs de se réunir». Il fait appel à la Garde Nationale pour maintenir l'ordre. Il propose l'organisation de la République «sauf ratification de la nation convoquée à cet effet».

A la suite de quoi, le maire demande que lui soient adjoints trois personnes: ce seront Moreau, propriétaire-cultivateur, Epoigny, notaire et Wasse, médecin. A la demande de Moreau, Grenet, médecin, est écarté car il vient d'être élu, à la quasi unanimité, commandant de la Garde Nationale, dont la compagnie de grenadiers est portée de 32 à 51 membres et celles de voltigeurs à 81.

L'opposition entre Moreau et Grenet se manifestait pour la première fois. La République est proclamée le 27 février.

Une adresse aux Joviniens est faite par voie d'affiches et insérée dans le Journal Judiciaire de Joigny et de l'arrondissement:

«Habitants de Joigny!

Une Révolution vient de s'opérer. Le gouvernement provisoire a adopté la République. La tranquillité et l'ordre règnent à Paris. Les affaires reprennent leur cours. La sécurité doit renaître sous l'influence d'un gouvernement composé d'hommes éclairés et énergiques, amis du peuple et de la gloire de la France...»

Après avoir nommé les membres des commissions provisoires de l'administration municipale et de l'arrondissement, la déclaration continue en insistant sur l'ordre nécessaire aux affaires:

«Le peuple a conquis la liberté; pour la conserver, il faut de l'ordre.

Habitants de Joigny, unissons nos efforts à ceux de la municipalité et des commissions pour le maintien de l'ordre si nécessaire au développement de la liberté, du commerce et de l'industrie...»

Signé: Lefebvre, maire, Robillard, adjoint; Epoigny, Wasse et Moreau, membres de la commission provisoire»

Une semaine après, Wasse est nommé Sous-Commissaire de la République pour l'arrondissement de Joigny en remplacement du Sous-préfet Baylin de Monbel.

Le commissaire de la République dissout le conseil. Le maire et les adjoints démissionnent.

Une nouvelle commission provisoire est nommée composée toujours de Moreau et Epoigny, mais aussi de Grenet, cette fois, ainsi que Cappé,

banquier, et Bourgoïn-Esclavy, confiseur, qui remplace Lesire-Lacam; celui-ci, très malade, avait décliné la proposition. Wasse, Sous-Commissaire de la République, la complète, le 18 avril, de Bonnard et Moniot aîné. Cette commission est alors présidée par Moreau faisant fonction de maire, car il est le premier conseiller.

Le docteur Grenet, l'homme de la 2^e République à Joigny³

Commandant de la Garde Nationale, il harangue ses troupes à la revue du 5 mars:

«Gardes nationaux! Citoyens!

«La plus noble, la plus admirable, la plus sainte des Révolutions vient de s'accomplir! D'un souffle, le Peuple a renversé un système odieux de corruption et de bassesses. Un Gouvernement nouveau a pris la Fraternité, l'Ordre et la Liberté pour principes ... La Nation enverra ses Représentants. Nous acceptons d'avance, avec confiance et sécurité, les œuvres d'une telle assemblée, car, cette fois, il ne s'agira ni de castes, ni de dynastie, mais d'institutions propres à assurer les intérêts et les besoins de tous, l'avenir moral et matériel de la France, notre belle et glorieuse patrie. Vive la République!»

A l'évidence, Dominique Grenet était un républicain convaincu; mais il se faisait beaucoup d'illusions, car, parmi les nombreux adeptes du nouveau régime, figuraient aussi des bourgeois que ses paroles effrayaient terriblement et qui avaient appris avec le système électoral censitaire de la Monarchie de Juillet à contrôler les élections. Avec, à leur tête, Simon Moreau, le notaire Epoigny et le banquier Cappé, ils lui feront payer cher l'affirmation de ses opinions sociales.

Rien ne destinait particulièrement Dominique Grenet à ce rôle de défenseur des humbles; c'était lui-même un nanti, fils aîné d'un commissionnaire en vin, dont l'épouse, Anne Nicole Chollet, appartenait à l'une des plus importantes familles bourgeoises de la ville, descendante du célèbre Etienne Porcher.

Dominique Grenet fait au collège de Joigny de brillantes études qui lui permettent de maîtriser la rhétorique et d'apprécier les enseignements des grands maîtres à penser de la Grèce antique et de Rome. Ses études médicales à Paris sont entrecoupées par 18 mois de service militaire en tant qu'aide-major pendant la malencontreuse campagne d'Allemagne de 1813-1814. Il soutient sa thèse le 7 septembre 1816 et s'installe à Joigny. Il épouse Louise Hélène Joséphine Mocquot issue d'une famille de magistrats. Dès 1818, il fait l'acquisition de l'important hôtel particulier d'Edme Saulnier-Montmarin, rue de la Grosse Tombe.

Sa réputation était grande parmi les humbles, mais Dominique Grenet était aussi l'ami de l'abbé Thomas, de Ragon des Essarts, du marquis de Villefranche, ancien pair de France, et de sa fille, la vicomtesse de la

³ Les sources de ce chapitre sont, pour la partie politique, les archives municipales de Joigny et les archives départementales de l'Yonne, pour la partie privée, l'étude de Jean Larcena, partie de ses «portraits de famille» publiée dans l'Echo de Joigny n° 60, 2003

Bourdonnaye, qui lui avait fait cadeau de son cheval de selle, personnages aux opinions radicalement différentes des siennes.

Sa réussite professionnelle avait été couronnée par sa nomination aux postes de médecin de l'hôpital et des épidémies et par son élection à la vice-présidence de la Société médicale de l'Yonne; l'Académie de médecine l'avait élu membre correspondant.



Conseiller municipal dès 1837, D. Grenet, adjoint en 1842 et 1843, fait fonction de maire en 1845-1846; c'est lui qui préside, alors, la plupart des commissions administratives de l'hospice pendant la construction des nouveaux bâtiments. Dans les premiers mois de 1848, il était l'homme fort de la ville: c'est lui qui présidait le Comité directeur de l'arrondissement réuni le 25 mars 1848 pour proposer les candidats à la Constituante⁴.

Devant les 1500 électeurs et délégués des communes de l'arrondissement, il prononce un long discours introductif.

⁴ Lors de la réunion préparatoire, à Auxerre, où Dominique Grenet avait été désigné pour présider le comité de Joigny, il était le 12^e sur la liste des personnalités à présenter; mais il s'était récusé, préférant se consacrer à sa ville

Son utopie de démocratie sociale fait peur à la bourgeoisie

Après avoir rappelé les règles de procédure en détail, il fait encore la louange de la République et répète ses conceptions généreuses de la démocratie:

«...La République pour nous, c'est la liberté ...de professer la religion de son choix, l'égalité des droits et des devoirs... Nous voulons que l'on assure au travailleur, à l'ouvrier, un salaire légitime et des moyens de travail ... Nous voulons que l'enfant du pauvre reçoive une éducation morale et professionnelle qui le mette à même ... de s'élever aux plus hauts emplois... Nous voulons surtout ... que les fonctions publiques, les honneurs et les récompenses ne soient plus distribués que dans l'intérêt véritable du pays ... Nous voulons ... enfin que les faits viennent réaliser les principes éternels de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité humaines...»

Il termine en adjurant l'assemblée de faire taire *«les querelles d'opinion et de partis»* pour assurer le succès du gouvernement de la République pour *«le salut du pays, la prospérité et le bonheur de la France»*

Nous ne sommes pas étonnés aujourd'hui d'entendre ces mots sortant de la bouche du vénérable de la loge maçonnique «Le Phénix»; mais ils inquiétèrent probablement deux autres membres du bureau, Cappé, banquier, et Simon Moreau qui n'étaient pas aussi enclins à la générosité envers le petit peuple! Notons que Moreau fait toujours fonction de maire, bien que le Commissaire de la République ait nommé Grenet maire de Joigny le 29 février 1848.

Le dimanche 16 avril, la garde nationale procède à la réélection de son commandant: Grenet est plébiscité, alors que, pour le porte-drapeau, un deuxième tour de scrutin sera nécessaire. Le 1^{er} mai, il se présente devant la commission municipale afin d'obtenir une subvention de 450 francs pour la délégation des 18 gardes nationaux de Joigny, qui doit se rendre à l'ouverture de l'Assemblée Constituante le 14 mai. Moreau manifeste sa réticence, mais doit s'incliner⁵

Dominique Grenet, maire de Joigny

C'est alors que, transmis par la Préfecture, l'arrêté du ministre de l'Intérieur suivant arrive à Joigny:

«La nomination du citoyen Grenet, docteur en médecine, aux fonctions de maire de la ville de Joigny est confirmée.

L'arrêté du Commissaire du Gouvernement en date du 29 février dernier demeure définitif.»

Le procès-verbal du Conseil rapporte qu'après lecture faite de l'arrêté ministériel et quelques commentaires de Grenet, Moreau, Cappé et Epoigny se sont retirés jugeant la commission provisoire caduque.

⁵ Une autre délibération rapporte que la délégation de Joigny aux fêtes du 14 mai 1848 à Paris était composée de Grenet, commandant de la Garde Nationale, Lelorain, procureur de la République, Blaise et Armand Mersier, négociants, Amédée Meignen, propriétaire et Ragobert avoué.

Bourgoin, Bonnard et Moniot, étant d'un avis contraire, ont assuré le nouveau maire de leur soutien. Après quoi, Wasse, Sous-Commissaire de la République, a procédé à l'installation de Dominique Grenet en qualité de maire de la ville de Joigny.

Sentant la rupture définitive, Grenet essaie de rétablir l'union par une proclamation aux Joviniens placardée dans toute la ville:

Après avoir rendu hommage aux membres de la commission municipale pour les importants services rendus à la commune dont il les remercie, il ajoute:

«Il fallait à la ville de Joigny ... un centre de direction, un pouvoir responsable.

Désigné par la confiance du Ministre de l'Intérieur pour remplir cette fonction, j'ai dû obéir». Il continue en souhaitant qu'à l'avenir les habitants soient appelés à désigner eux-mêmes leurs magistrats municipaux; puis il exhorte les Joviniens à l'union et à la concorde:

«Habitants de Joigny! En attendant ce jour heureux et peu éloigné, soyons unis! Que toute dissidence cesse entre nous. Montrons que l'amour de l'ordre dans la liberté est notre seule pensée... Mais pourquoi recommanderai-je l'ordre et la fraternité à une ville qui en a donné tant de preuves éclatantes...»

Cet appel à la paix et à la concorde entre les citoyens sera mis à mal par les événements. Si Joigny avait été tenu à l'écart des débordements parisiens de la Première Révolution, y compris sous la Terreur, il n'en sera pas de même après les événements de Juin à Paris.

Un drapeau rouge à Joigny⁶

Le gouvernement issu de la Constituante élue fin avril, composé de républicains «modérés» et de royalistes, décide la suppression des ateliers nationaux précipitant dans le dénuement le plus total toute la frange la plus misérable des Parisiens. C'est l'émeute. Craignant une véritable insurrection, le général Cavaignac, chargé du maintien de l'ordre, sera sans concession: plusieurs milliers de manifestants (ou passants) sont tués ou arrêtés et déportés! De plus, c'est lui qui, le 28 juin 1848, sera nommé président du conseil avec les pleins pouvoirs!

Dans l'Yonne, les événements parisiens ne sont connus que par les rapports des voyageurs, car il n'y pas de nouvelles officielles.

Le préfet s'en plaint: *«...le silence du gouvernement a produit un très mauvais effet; il a agité les mauvaises passions en autorisant des bruits mensongers...»* Zéphyr Wasse, sous-préfet, fait établir des postes de contrôle à Bassou et à Villeneuve-sur-Yonne, reliés à Montereau par estafettes et gardes à cheval.

Le 25 juin, il écrit au préfet: *«J'ai vu dans la journée différentes personnes arrivant de Paris qui, toutes, m'ont assuré que la canonnade, encore forte à sept heures hier soir, était complètement éteinte à huit*

⁶ L'affaire Fouffé par René DURR, Bulletin de la SSHNY n° 102, années 1967-68.

heures et que l'on assurait que les insurgés étaient chassés de leurs positions; en un mot que le général Cavaignac était maître de Paris...» Il ajoute qu'en dernière minute, on l'informe que les insurgés se regrouperaient vers l'Hôtel de Ville!

C'est la confusion la plus totale; les esprits sont surchauffés.

A Joigny, ce 25 juin 1848, il est tard, presque 8 heures du soir, mais il fait encore jour; les badauds énervés, à l'affût des nouvelles de Paris, sont toujours là, sur le quai de Paris, à l'arrêt des diligences en bas de la rue d'Etape. Ce sont pour la plupart des ouvriers du port, des chômeurs, mais aussi d'autres employés qui avaient terminé leur journée; souvent assez jeunes, qui viennent aux nouvelles après des séjours plus ou moins prolongés dans les auberges ou cabarets très nombreux. Ils n'aiment pas beaucoup ceux qui ne portent pas la blouse!

Rentrant de promenade avec sa fille, le juge Julien passe devant l'attroupement; il est apostrophé par deux jeunes gens; l'un d'eux, Jominelli, âgé de 16 ans, employé au collège, de nationalité suisse, lance à leur passage: *«A bas les blancs; y faut couper la tête aux blancs»* Le juge attrape le jeune homme, le rudoie et l'emmène à la gendarmerie toute proche, où l'on constate que ses papiers ne sont pas en règle.

Cet événement fait le tour de la ville comme une traînée de poudre.

C'est alors qu'entre en scène Jean-Baptiste Fouffé, propriétaire-vigneron, âgé de 24 ans, sergent-major à la garde nationale et président du cercle démocratique, installé, avec l'accord du sous-préfet Wasse, dans les locaux du tribunal correctionnel. Arrivé sur les lieux, il fustige le juge pour avoir osé lever la main sur un citoyen. Le juge explique les raisons de son comportement. Alors, un attroupement se forme devant chez lui pour l'invectiver: *«A bas Julien! A bas les blancs! Faut tout casser! Y'a trop longtemps qu'y nous condamne!»* Certains rapporteront des menaces de pendaison.

C'est alors qu'intervient Grenet qui dînait tout près, avec Wasse, chez Gilet, le beau-père du député Cormenin. Entendant le brouhaha, le nouveau maire se rend sur les lieux; par des paroles apaisantes et circonstanciées, il calme la foule déchaînée, crie avec eux: *«Vive la République»* et raccompagne le juge à son domicile, le protégeant des coups dont il est menacé.

Le calme sera de courte durée. Tout à coup, le groupe décide d'aller en face, de l'autre côté de l'Yonne, chercher une potence chez le marchand de bois Joachim Gauné-Genty. Le fils de ce dernier, prudent, ne laisse franchir les grilles qu'à deux personnes qui s'en vont avec une pièce de bois de 2 mètres, un clou et une corde.

La troupe qui s'accroît avec le temps revient triomphante avec leur objet symbolique porté par 4 gaillards, Jominelli dessus à califourchon.

Elle traverse le pont, arrive dans la Grande rue. Devant la boutique du marchand d'étoffe Larcher, on réclame un drapeau rouge; celui-ci donne un morceau d'étoffe qui est cloué sur un bâton. On crie: *«Vive Larcher! Vive Napoléon! Vive la guillotine!...»* C'est la mascarade la plus totale.

Un défilé en ville s'improvise, à la façon d'un monôme étudiant, par la rue «Montante»-au-Palais (Sic), Fouffé en tête portant le drapeau rouge.

Arrivés rue Jacques d'Auxerre, les manifestants s'arrêtent au cabaret Dollier pour éteindre leur soif et reprendre courage!

Alors, toujours avec Fouffé en tête, suivi des porteurs de la potence, éclairés par des torches au goudron car la nuit est tombée, la troupe, accompagnée de curieux de plus en plus nombreux, descend la Guimbarde, rejoint le quai pour s'arrêter devant le café Vermade dont le premier étage est le siège du très bourgeois cercle de l'Union. On y dresse la potence! Puis, on se ravise et l'on retourne chez Julien. On tente d'enfoncer la porte avec la potence servant de bélier. On escalade les grilles. Sur la terrasse, on crie: «*A bas Julien! Il nous le faut! A la potence!*»

Soudainement tout cesse, sur ordre de Fouffé, subitement dégrisé: «*Il y en a assez mes amis! Allons-nous en!*» Il est «*10 heures de relevée*».

Mais la troupe retourne au cabaret Dollier, rue Jacques d'Auxerre, reprend des forces en buvant quelques rasades du vin que les négociants n'arrivaient pas à écouler. Et voilà que, subitement, est lancée l'idée que la duchesse de Berry pourrait être cachée à Looze au château. Et les voilà partis en chantant des chants patriotiques. Rapidement, ils font demi-tour, toujours en chantant: «*Ah ça ira, ça ira! Vive Barbes! Vive Napoléon!... La guillotine à Joigny régnera!...*»

Ils croisent une patrouille de la garde nationale alertée par Z. Wasse; nos gaillards insultent les gardes «*Tous des blancs ... qu'il fallait jeter à l'eau*». Encerclés, ils sont moins fiers; c'est la débandade. Seul résiste Fouffé à qui l'on voulait enlever le drapeau rouge. Finalement, on le lui arrache en le réprimandant véhémentement: «*Comment c'est toi, sergent-major d'une compagnie de la garde, qui porte le drapeau rouge?*» Le lieutenant Sévenat intervient: «*C'est mon parent! J'en fais mon affaire!*» Vers 1 heure du matin, le drapeau rouge est ramené au poste de police et la potence jetée à la rivière sur ordre du sous-préfet Wasse.

Ouf! C'est fini. On a eu chaud. Il ne s'agissait que d'un charivari déclenché par les paroles malheureuses d'un enfant, dira Wasse, en parlant du jeune Jominelli. S'il n'y avait pas eu les problèmes parisiens, si les jeunes joviniens avaient tous occupé un emploi correct, il ne se serait certainement rien passé. Mais, c'est égal! Les bourgeois joviniens ont eu peur. Dès le lendemain, 26 juin, Gauné fils, avocat et conseiller municipal de la précédente équipe, organise une pétition demandant la dissolution de la commission municipale et la nomination d'un conseil provisoire. Fouffé, quant à lui, s'était éclipsé dans la région parisienne pour se faire oublier; revenu à lui, il aurait dit que, ce soir là, il était pris de vin et que le drapeau rouge n'était pas son emblème favori.

Il est localisé, chez un oncle près de Fontainebleau par la gendarmerie qui apprend qu'il est reparti pour Joigny. Il était en effet rentré chez lui porteur de son uniforme, car, il avait été réélu dans son grade le 29 octobre. Quand le commissaire de police se présente pour l'arrêter avec les gendarmes et une quarantaine de Dragons, sa compagnie de la garde, armes en mains, assistée des vigneron, affirme qu'elle ne laissera pas emmener son compagnon. Finalement, il se sauvera encore et ne se constituera prisonnier qu'en 1850 à Auxerre, où il sera jugé pour être

acquitté. Les esprits s'étaient calmés. Les modérés et les bonapartistes avaient pris le pouvoir et ne craignaient plus ce genre de «révolutionnaires», au moins temporairement.

Les conséquences de «l'émeute» du 25 juin

A Joigny, la rancœur n'est pas tombée: Sous le manteau, on attribue à Grenet les perturbations du 25 juin. N'a-t-il pas crié avec les manifestants: *«Vive la République!»* ? La médisance fait son œuvre: *«Si les inondations sont prisonnières de la voie de chemin de fer, c'est la faute à Grenet:»*... *« S'il y a des frais complémentaires pour la construction de l'abattoir municipal ou de l'hospice, c'est la faute à Grenet!»* ...*«S'il n'y pas de travail, c'est la faute à Grenet!»* etc.

Si bien qu'aux élections municipales du 20 juillet 1848, il ne sera que le cinquième élu avec 486 voix seulement; ses principaux adversaires, Epoigny et Simon Moreau, recueillant respectivement 614 et 594 voix. Bien qu'élu, sans problème, conseiller général fin août, lassé par la polémique, il démissionnera du poste de maire le 1^{er} octobre.

Dans son édition du 10 octobre 1848, le Journal Judiciaire de Joigny claironne:

«M. Grenet a donné sa démission de maire de la ville de Joigny. M. Simon Moreau, conseiller municipal, en exerce les fonctions en vertu de son ordre d'inscription au tableau. C'est un homme probe et ferme, jouissant de l'estime générale et sincèrement dévoué aux progrès de la démocratie. Les intérêts de la ville sont en mains sûres!»

Il faut noter que Wasse, lui-même, n'échappe pas à la vindicte: Il lui est notamment reproché d'avoir dit, le lendemain de l'émeute, à son secrétaire en se frottant les mains: *«Nous avons montré hier aux bourgeois ce que nous savons faire»*. Cette affirmation est plus que douteuse étant donné son comportement général.

Au mois d'août, il est révoqué.

Pour remercier Wasse de son dévouement, les gardes nationaux, dont il fut, un temps, le commandant lui offre un drapeau. Il s'adresse à eux dans une allocution de remerciements: *« ... Le drapeau que vous me remettez sera pour moi une relique sacrée... Il me rappellera que, dans des fonctions différentes, nous avons combattu sous la même bannière. Il me rappellera plus puissamment que toutes paroles que nous devons mettre incessamment en pratique sont celles de la sublime devise de notre République: Liberté, Egalité, Fraternité... Mais qu'elle frappe ou qu'elle honore, la République n'en est pas moins notre mère...»*.

Simon Moreau, maire

D. Grenet a donc démissionné de sa charge de maire, mais pas de celle de conseiller municipal. Il reste tout aussi considéré tant de la population que de la majorité du conseil municipal, bien que les premiers élus soient les amis de Simon Moreau.

Pour l'élection des membres de la commission du budget, il est le premier élu avec 13 voix sur 17 présents.

Lors de la nomination de la commission chargée de l'acceptation du legs Lesire-Lacam, il est encore le mieux élu avec 11 suffrages sur 14 votants. Pour la commission chargée d'examiner les comptes du collège, Grenet est élu en tête avec 10 voix sur 13 votants.

C'est encore lui qui est désigné, avec Feneux, pour liquider l'affaire de l'abattoir, alors que Moreau l'avait vertement attaqué à ce propos quelque temps plus tôt, comme on va le voir.

Le 24 février 1849, un banquet réunissait 300 convives dans le «salon de Mars, en haut de la rue d'Etape, pour fêter l'anniversaire du rétablissement de la République. La présidence en est évidemment confiée à D. Grenet, qui porte des toasts fervents et applaudis à la fin du repas:

«A la Révolution française!

A ses grands principes d'ordre politique et social ...

A la République!...

Mais à la République telle que la veulent tous les esprits sensés ... : humanitaire, glorieuse et pure;

Humanitaire, car c'est le seul gouvernement qui puisse se soutenir sans violence et sans mauvaises passions;

Glorieuse, car son drapeau ne pourrait faillir à l'honneur et à la foi jurée;

Pure de toute souillure comme les principes de liberté, d'égalité, de fraternité qui constituent son essence.

A la République, qui a pour dogme la famille, la propriété, le travail et l'assistance...»

Le journal l'Union Républicaine rapporte cet événement en poursuivant:

«Avant de se séparer, les démocrates de Joigny ont offert au citoyen Grenet une des bannières qui décoraient la salle en témoignage de leur cordiale estime et de leur confiance. Ils ne se sont pas bornés à cette manifestation. Tous ont accompagné jusqu'à son domicile le citoyen Grenet, marchant dans un ordre parfait, chantant nos hymnes révolutionnaires dont les refrains arrivaient aux oreilles de l'aristocratie locale conviée à un bal qui se donnait à l'hôtel-de-ville non illuminé»

Piqués au vif le parti de l'ordre organisa à son tour un banquet le 11 mars suivant. Ce qui fit dire à l'Union Républicaine: *«La réaction s'amuse»*. D. Grenet fait alors paraître un article pour calmer les esprits.

Pour les élections législatives suivantes, il acceptait la présidence du comité électoral démocratique et rédigeait un manifeste que les plus socialistes ne pourraient récuser. A ce moment-là, c'est à l'évidence, utopique.

Des débats houleux et sans concession

Sans doute, Simon Moreau est-il de tempérament autoritaire, mais la majorité du conseil municipal ne s'en laisse pas compter. Début juin 1849, lors de l'examen du budget de 1850, Bourgoïn, rapporteur de la commission, après examen des comptes de l'administration de la ville, propose une résolution sévère:

«Les membres de la commission ... sont préoccupés par la situation anormale et provisoire, [qui dure] depuis trop longtemps...

Cet état de choses ne peut se prolonger sans compromettre les intérêts de la ville...

[Ils] reconnaissent que M. Moreau, administrateur provisoire, n'aurait pas dû se charger seul de l'administration de la ville ...Deux adjoints sont nécessaires.

Considérant que M. Moreau n'ayant rendu aucun compte moral de son administration, il est impossible de porter un jugement positif, ils proposent la motion suivante:

« Constatant la situation extrêmement grave de la ville, considérant que M. Moreau n'a pas rendu compte, [les membres de la commission des finances] lui laissent la responsabilité de ses actes [et sont dans l'impossibilité] d'établir un budget. »

Après quelques explications, le conseil passe au vote et, en l'absence de Moreau, comme c'est la règle, rejette son rapport, puis vote l'adoption de la motion de la commission par 11 voix contre 2; il décide enfin que cette motion *«sera présentée à M. le Sous-préfet à la diligence de M. Feneux»*

Une passe d'armes très polémique va avoir lieu alors entre S. Moreau et D. Grenet, président de la commission des finances, quand ce dernier demande à l'administrateur provisoire des précisions sur sa gestion. Moreau ne répond pas à la question, mais attaque la gestion de l'équipe précédente notamment à propos de l'abattoir, dont le coût a dépassé de loin les prévisions initiales. Il affirme que les ouvriers de l'hôpital -qui était en construction au même moment- ont tous été transférés à l'abattoir en 1845. Grenet affirme que cette assertion est fautive. Moreau dit qu'il demandera une enquête. Moreau attaque Grenet pour la gestion précédente parce qu'il sait que, même s'il n'était pas maire, il en était le véritable animateur.

Grenet reproche alors à Moreau une illégalité concernant une exhumation pour laquelle il aurait dû être consulté, en tant que médecin des épidémies:

- Grenet: *«Vous avez signé en aveugle ou vous avez menti!»*

- Moreau, hors de lui répond: *«Vous êtes un lâche, un misérable!»*

La plupart des conseillers se lèvent pour partir, quand l'un d'eux propose la motion suivante:

«Le conseil municipal, justement indigné de la manière inconvenante dont M. Moreau dirige les débats, rappelle celui-ci au respect qu'il doit au conseil et passe à l'ordre du jour»

Grenet propose un amendement:

«Le conseil municipal, lassé des récriminations de M. Moreau contre les anciens administrateurs, passe à l'ordre du jour»

Une certaine confusion en résulte et S. Moreau en profite pour lever la séance. Les conseillers décident malgré tout de voter. La motion Grenet est adoptée par 12 voix contre 2 seulement.

Quelques jours plus tard le conseil revient à la charge en votant, par 10 voix contre 5, une motion très explicite à l'adresse du sous-préfet:

«Le conseil municipal ..., inquiet de l'avenir financier de la ville et préoccupé de la manière dont elle est administrée sous les rapports de la police et de son état sanitaire, impressionné ... par la manière peu digne

dont ses délibérations sont conduites ... malgré des propos sages et conciliants, sans aucun effet ... prie M. le Sous-Préfet d'intervenir.... Si cet état insupportable devait durer plus longtemps, le conseil craint ... un désordre complet et la ruine inévitable!»

Fin juillet 1849, rien n'est arrangé. La discussion tourne toujours autour de l'abattoir: les travaux de M. Petit ne sont toujours pas soldés. Un conseiller propose de supplier à nouveau le préfet de compléter l'administration de la ville. Moreau réplique qu'il a une autre proposition à faire:

«Voter 1000 francs pour la réception du Président de la République, s'il s'arrête à Joigny lors de l'inauguration du chemin de fer Paris-Tonnerre»

Sans budget, les conseillers refusent de retenir un chiffre, mais « ... mettent à la disposition de l'administration de la ville toutes sommes nécessaires pour recevoir dignement et convenablement M. le Président de la République»

La proposition des conseillers est retenue par 17 voix contre une seule.

L'opposition entre Moreau et son conseil est encore plus évidente à la session de novembre.

Le 17, par 14 voix pour, 2 contre et une abstention, la motion suivante est adoptée:

«Le conseil municipal de Joigny, en votant les budgets, supplémentaire de 1849 et ordinaire de 1850, l'a fait d'après l'avis de la commission des finances, obligé de les formuler sans rapport préalable et sans documents suffisants; il n'a été mu que par l'intérêt public et par la crainte de jeter la perturbation dans la commune.

Il décline toute responsabilité pour les choses qu'il ignore, repousse toute solidarité avec l'administration municipale déplorable et déclare que, pour l'avenir, il sera obligé de refuser tout concours à M. le conseiller municipal Moreau.»

Pour la fin de cette session, ce n'est pas moins de 8 pages du registre des délibérations du conseil municipal qui sont encore consacrées à une protestation contre l'administration provisoire prolongée de la ville et contre la mauvaise gestion de l'administrateur Moreau⁷ Cette protestation permanente ne pouvait pas durer longtemps. La période nouvelle n'était pas favorable aux républicains radicaux. En effet, Le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte avait été élu président de la République pour 4 ans selon la nouvelle constitution. Ce fut un vrai triomphe dans l'Yonne comme ailleurs. En juin précédent, il avait été élu député de l'Yonne.

Progressivement, l'administration préfectorale était changée par le nouveau président, comme il l'avait fait pour le gouvernement en nommant à sa tête le royaliste Odilon Barrot. On a vu que le sous-préfet Wasse en avait déjà fait les frais.

Cela ne pouvait que rendre les ennemis de Grenet plus sûrs d'eux-mêmes et plus hardis.

⁷ Archives municipales. Registres des délibérations, 1 D 12, feuilles 106 bis à 110

Se débarrasser de Grenet à tout prix

Telle a dû être le sentiment de S. Moreau, quand, en février 1850, il le révoque de ses fonctions de médecin du dispensaire. Le 11 mars suivant, le préfet de l'Yonne le révoquait, à son tour, de ses fonctions de médecin des épidémies et de médecin de l'hospice *«pour avoir perçu un droit de visite sur les femmes attachées aux maisons de prostitution»*; l'arrêté est ratifié un mois après par le ministre de l'Intérieur. Puisqu'il s'agissait d'un délit, une plainte avait été déposée au parquet.

Une polémique furieuse s'engage dans les journaux, à la hauteur de la crainte que la stature de Grenet procurait aux amis de Simon Moreau. La Constitution et La Fraternité, journaux de droite, ne le ménagent pas; le second, théoriquement moins marqué, n'est pas le moins virulent.

Dominique Grenet répond, dans L'Union Républicaine, que ces accusations et ces révocations ne sont que de basses vengeances.

Le tribunal de Joigny rend, d'ailleurs, un non-lieu; mais le procureur de la République interjette appel. La chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel de Paris déclare qu'il n'y a pas lieu de poursuivre car *«les faits ont été mal qualifiés par les premiers juges»*.

Triomphant, Dominique Grenet annonce lui-même la décision du jugement dans L'Union Républicaine, assez fermement mais sans acrimonie; ce qui fait dire au journaliste, qui commente: *«Vainqueur dans une lutte où son honneur était mis en cause, Grenet ne répond à ses détracteurs que par le silence du mépris ... Pendant 25 ans, il a donné ses soins aux familles nécessiteuses de quelques uns de ses ennemis sans avoir reçu ni réclamé les moindres honoraires...»*

Poursuivant, il ajoute que sa notoriété dans la ville l'avait porté aux plus hautes responsabilités et que sa réputation était intacte, ses détracteurs n'avaient trouvé qu'un moyen pour l'abattre: *«... le priver de ses droits civiques pour annuler l'influence qu'il conservait sur la démocratie»*.

Mais la calomnie ne désarma pas. On l'accusait de soudoyer des agitateurs pour mettre en difficulté le gouvernement par des manifestations et l'on continua à dire à nouveau: *«c'est la faute à Grenet!»* On l'accusait de ruiner le pays: C'était la faute à Grenet, si, à ce moment-là précisément, il n'y avait pas de régiment à Joigny; ce qui était, à l'évidence, préjudiciable au commerce local.

Haussmann «met de l'ordre» dans le département

Le préfet de l'Yonne, M. de Coutencin, qui ne voulait pas prendre parti, était remplacé le 12 septembre 1850 par un homme déterminé et dévoué au Prince-Président, le baron Haussmann.

Dans ses mémoires, celui-ci raconte comment il a procédé pour *«reconquérir l'administration municipale de Joigny»*. C'était, de son avis, le plus difficile. Si les conseils municipaux d'Auxerre et de Sens étaient composés d'opposants même sous la Monarchie de Juillet, *«celui de Joigny s'était toujours distingué par les opinions radicales de la grande majorité de ses membres»*. A l'évidence, on l'a vu, la plupart des conseillers étaient les partisans farouches de Grenet.

Quinze jours après avoir obtenu une majorité favorable dans la ville d'Auxerre, Haussmann demande au gouvernement la dissolution du conseil municipal de Joigny «*motivée par une longue série de délibérations portant refus d'obéissance à des prescriptions légales et réglementaires*» - en fait, ils étaient surtout en opposition à Simon Moreau.

Un mois après, le 15 avril 1851, le président de la République décrète la dissolution du conseil municipal de Joigny.

Haussmann nomme une municipalité provisoire:

- Simon Moreau, propriétaire, maire
- Cappé-Blanchard, banquier, et
- Champeaux-Puisoye, négociant, adjoints.

Il se met en devoir d'organiser les élections municipales. Dans ses mémoires, il semble très fier de sa manipulation, qui confine à la tricherie: Pour les élections du 25 mai 1851, il divise la ville en trois sections: le haut de la ville, quartier des vigneron, le centre avec ses maisons bourgeoises, quelques marchands et peu d'artisans, enfin les quartiers des quais concernant le commerce et les entreprises de transport, coches d'eau ou diligences.

«*Assurer une représentation à chacun de ces trois groupes, dans le nouveau Conseil municipal, constituait une mesure inattaquable...*». Le sous-préfet et l'administration en place y voyaient la certitude de la victoire des modérés dans les deux sections du centre et des quais.

Selon les «*démocrates*», le nombre d'électeurs potentiel était de 1700, mais 655 noms auraient été rayés; de plus, le découpage des sections était tel que certains ne savaient pas où aller voter.

Haussmann arrête le nombre de votants à 1145; il précise qu'il y eut 899 votes qui «*donnèrent 475 voix aux candidats proposés par l'Administration, et 424 à ceux des opposants*» Il poursuit: «*...La faiblesse de cette différence montre combien il était opportun de faire, sans hésiter, la part du feu; je veux dire : de livrer une section aux opposants, pour consolider le succès de l'opinion modérée dans les deux autres. En définitive, sur 23 membres composant le Conseil municipal, on en comptait 16 dévoués au Gouvernement, et 7 seulement appartenant à la démagogie, naguère dominante dans cette assemblée*» Le maire et les adjoints confirmés dans leurs fonctions pouvaient compter sur une majorité stable et fidèle des deux tiers du conseil.

Triomphant, Haussmann conclut:

«*C'est la première fois, depuis 1830, c'est-à-dire depuis que les conseils municipaux sont électifs, que, dans celui de Joigny, la majorité est bonne!*» Il poursuit : «*Les trois principales villes de l'Yonne, qui étaient aux mains de rouges, il y a moins d'un an, et qui semblaient à jamais inféodées au socialisme sont aujourd'hui reconquises à la cause de l'ordre...*».

Le Journal Judiciaire de Joigny commente ces élections dans le même sens par l'organe de son rédacteur, Hilaire Bonafous: «*Dans la section de Saint-André, l'opposition a triomphé à une très grande majorité; aussi elle y a fait élire, il faut bien le reconnaître, les premières célébrités de la*

démocratie du pays⁸. Pourquoi ce résultat ? Nous allons vous le dire: la section de Saint-André est composée presque en entier non pas de démocrates et de socialistes, comme les feuilles rouges ne manqueront pas de le dire, mais de bons vigneronnâtres âpres au gain, rudes au labeur (C'est leur éloge) et tous un peu propriétaires. Ces gens-là ne sont ni partageux, ni socialistes, ce sont des gens honnêtes, mais peu éclairés. Ils ne se rendent pas compte du bien ou du mal que peut faire un conseil municipal s'il est mal composé. Ils se croient, en outre, liés qu'ils sont par la reconnaissance, sous la dépendance d'un homme honorable et bienfaisant dans sa vie privée, mais esprit remuant, inquiet et chagrin trouvant mauvais tout ce qui ne se fait pas par lui, voulant être tout, tout mener, tout diriger et prêt à tout sacrifier à sa vaniteuse personnalité».

C'était faire peu de cas du jour où Grenet, maire de la ville, démissionna car il se considérait mal élu, en étant seulement sixième sur 23! On se rappellera la joie du même journaliste pour annoncer cette démission et la nomination, à sa place, de Simon Moreau, objet de ses louanges.

Lors de l'installation du conseil, le 4 juin suivant, le sous-préfet est tout aussi satisfait: «... Je ne vous parlerai pas de l'heureux effet produit, même hors du département, par le succès de vos candidatures... La composition du conseil répond aux désirs et aux vœux légitimes de la population de Joigny ... La discorde et l'anarchie paralysaient des efforts récompensés il y a peu de jours...».

Le 3 juillet 1851, un décret signé de Louis-Napoléon Bonaparte confirme: Moreau Simon est nommé maire de Joigny, Cappé-Blanchard Nicolas Philippe Jacques et Champeaux-Puisoye Jean-Louis François sont nommés adjoints.

Grenet et ses amis ne sont pas pour autant abattus. Ils mènent résolument l'opposition.

Dès le 21 juillet 1851, ils contestent la tenue d'une réunion pour convocation illégale. Grenet, entre autres, prévient qu'il s'abstiendra dans tous les votes proposés. Quelques jours après, lors d'une réunion avec les plus imposés, ils votent le principe d'un emprunt de 100.000 francs remboursables en 1856, 1857, 1858 et 1859 sur le produit des bois de Fort-Bouquin pour le paiement des dépenses de l'abattoir.

Mais ils s'élèvent contre une augmentation de 5 centimes sur les 4 contributions pour payer le casernement, car, précise Grenet, «elle grèverait surtout les personnes peu aisées». La proposition est cependant adoptée par 17 boules blanches contre 8 noires⁹. Lors de l'examen du budget du collège, Grenet et Wasse demandent que les salaires ne soient pas diminués, «au contraire, si l'on veut des professeurs de bonne qualité».

Le 7 août, Wasse fait remarquer que la nomination du concierge n'a pas été soumise au conseil, qu'il n'a pas été consulté pour le règlement et les tarifs de l'abattoir; il demande que soit voté un blâme; ce que refuse la

⁸ Démocratie et démagogie sont, à ce moment-là, quasi synonymes dans l'esprit des «modérés»

⁹ Le vote par boules de couleur était encore fréquent: les blanches signifiant l'approbation, les noires le refus de la proposition soumise aux suffrages

majorité. Grenet, à son tour, demande pourquoi la destitution du brigadier-chef des gardes n'a pas été soumise au conseil; lui aussi demande un blâme aussitôt refusé. Wasse fait aussi état de plaintes concernant le comportement de la police municipale.

Par contre, est adoptée une proposition de Grenet souhaitant que la foire du 14 septembre soit faite sur 2 jours, au lieu d'un, pour permettre de meilleurs échanges commerciaux concernant tonneaux et accessoires.

Le 5 octobre, une polémique éclate à propos de la légalité de la réunion du 21 juillet, donc du vote concernant les 5 centimes supplémentaires devant rapporter 6.000 francs pour payer Delapierre, propriétaire du Petit Quartier.

Quand le conseil municipal désigne ses représentants pour la réorganisation de la garde nationale, MM. Grenet, Meignen, Sévenat, Bourgoïn et Wasse demandent qu'il soit noté au registre des délibérations qu'ils ne prennent pas part au vote.

Ils seront encore présents le 7 décembre 1851, puis on ne les reverra plus...

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et ses conséquences à Joigny

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 avait pour but la suppression, dans la constitution, de la non «rééligibilité» du président de la République élu pour 4 ans seulement. Sans le coup d'Etat, le Prince-Président n'aurait plus eu qu'une petite année de pouvoir.

Les Républicains démocrates s'y opposent évidemment, mais, ce n'est pas l'insurrection à Joigny contrairement aux bruits que la presse inféodée fait courir. Dans «La Patrie» du 8 décembre 1851, on peut lire: *«D'horribles forfaits ont été commis à Joigny. Le curé, le maire, le sous-préfet et plusieurs gendarmes ont été lâchement massacrés, sans qu'il se soit trouvé une poignée d'hommes assez énergiques pour empêcher ces assassinats»*. Le lendemain, le sous-préfet, qui avait succédé à Wasse, d'Avésié de Pontes, inféodé au pouvoir, rétablit la vérité: *«Pas une goutte de sang n'a été versée à Joigny. La vie de personne n'a été menacée; toute tentative de désordre eût été promptement réprimée par la gendarmerie et les bons citoyens, qui, à la première nouvelle des événements, se sont armés et sont venus se mettre à la disposition des autorités»*¹⁰

La répression est importante sous l'impulsion de l'ancien préfet de police Carlier, nommé commissaire chargé de l'enquête dans l'Yonne et dans la Nièvre¹¹.

Rien que dans l'arrondissement de Joigny, 600 personnes sont incarcérées entre le 5 et le 15 décembre 1851, si bien que les prisons sont largement insuffisantes.

¹⁰Rapporté par V. SCHÆLCHER, dans son «*Histoire des crimes du 2 décembre*»

¹¹La répression, à Clamecy surtout, y fut terrible - Voir les Actes du colloque de Clamecy du 24 mai 1997 - Société scientifique et artistique de Clamecy

Afin de mettre un terme à la résistance républicaine, le Prince-Président signe un décret permettant la déportation sans jugement, pour une durée de 5 à 10 ans, soit en Algérie, soit en Guyane, des membres ou anciens membres d'une société secrète; ce décret vise à l'évidence les francs-maçons et l'on sait que Dominique Grenet est le vénérable de la loge du Phénix à Joigny.

Grenet arrêté

Il est arrêté le 13, avec trois autres conseillers Wasse, Bourgoïn-Esclavy et Meignen, ainsi que Fouffé dont on a vu le rôle lors des événements du 25 juin 1848. Son fils, Dominique Jules dit Charles Grenet, qui avait fini ses études médicales l'année précédente et venait tout juste de rejoindre Joigny, fait partie, lui aussi, de la charrette. Rien, pourtant, ne laisse supposer qu'il ait joué le moindre rôle politique.

Mais le procureur de la République, Lelorain, avait été remplacé en 1849 par Benoît, qui porte un jugement très défavorable sur D. Grenet; il le considère comme le responsable de l'agitation par sa *«déplorable activité de propagande socialiste»*; c'est le meneur, et son *«état-major n'est composé que d'individus d'assez bas étage, commerçants faillis, fonctionnaires révoqués»*.

Faute de place dans les prisons, D. Grenet et ses amis seront incarcérés dans les écuries du Grand-Quartier, où ils furent traités avec brutalité. Dans *«l'Histoire de la loge française Le Phénix»*, Edgar Bérillon affirme: *«Non contents de les laisser entassés au milieu des immondices, leurs bourreaux souillaient leurs aliments»*. Quand Grenet, malade, sollicite la faveur d'aller au bain, quatre lanciers, pistolet au poing l'accompagnent *«Ces lâches avinés ... ont frappé de leurs lances ce malade qui ne marchait point assez vite...»*. Pendant la promenade traditionnelle des détenus dans la cour, il reçoit *«malencontreusement»* un pot de fleur sur la tête; s'écroulant inerte aux pieds de son ami Bourgoïn, il est conduit à l'hôpital, où il reste pendant une semaine *«entre la vie et la mort»*. Dès qu'il va un peu mieux, il est transféré à la prison d'Auxerre avec son fils et ses amis conseillers *«pour être soustraits à la contagion des autres détenus»*.

Condamné à la déportation à Lambèse en Algérie, il est incarcéré au fort de Bicêtre, ainsi que son fils; ils y restent 5 mois. Seuls son frère Théophile, avocat à Paris, et ses nièces ont pu lui rendre visite.

Leur peine commuée en bannissement, ils sont conduits à la gare, à pied, en vêtements numérotés, comme des bagnards! Son fils opte pour Istanbul, où il a une tante, et lui pour la Belgique, d'abord à Bruxelles, puis à Louvain. Si Charles est autorisé à faire une halte à Joigny avant de rejoindre Marseille pour embarquer pour le Moyen-Orient, son père doit gagner directement la Belgique.

La femme de Dominique Grenet, Louise Hélène Mocquot, sa mère Nicole Chollet et sa tante Gallereux s'étaient dépensées sans compter pour les faire libérer, lui et son fils. Ses amis, pourtant bien en cour du nouveau pouvoir, MM. de Cormenin et de Maupas, le général-comte Guyon, aide de

camp du Prince-Président, Ragon des Essarts avaient fait des prodiges pour les faire libérer. Ils n'obtinrent, on l'a vu, que la commutation de la peine en simple bannissement. Le nouveau préfet de l'Yonne, Rodolphe d'Ornano, était de la même trempe que le baron Haussmann et le procureur Benoît. Il répond à l'un des intervenants: *«MM. Grenet, père et fils, sont au nombre des anciens meneurs socialistes qui ont fait le plus de mal dans l'Yonne»*. Le 2 mars 1852, Gillet, beau-père de Cormenin, intervient en faveur de Grenet et Bourgoin -rappelons-nous que Grenet dînait chez lui le fameux soir du 25 juin 1848 en compagnie de Wasse. Gillet insiste pour déclarer fausses les assertions qui prétendent que Grenet est riche; il affirme qu'«il n'a d'aisance que par sa profession ... et [par ses] vignes qui ne produisent pas toujours et surtout pas sans soins très nombreux».

En août 1852, sa femme se déplace elle-même à Paris pour implorer sa grâce.

Elle recevra, mi décembre 1852, une lettre du vicomte de Cormenin, qui lui annonce, avec joie, que son mari et son fils vont être autorisés à rejoindre leur domicile.

L'agonie de la II^e République et la mort de D. Grenet

Dans le même moment à Joigny, le nouveau conseil municipal, élu les 12 et 17 septembre 1852, était installé le 21 octobre. Après la proclamation, le sous-préfet fait une allocution de circonstance, qui reçoit une très vive approbation et chacun de *«jurer obéissance à la Constitution et fidélité au Président»*.

Mais ce n'est pas suffisant. Le maire, Simon Moreau, propose aussitôt qu'une «adresse» soit envoyée au Prince-Président pour lui demander de franchir le pas ultime. Elle est à la hauteur de son dévouement et dans la note du moment!

Au passage, rappelons-nous quand même que Moreau et Cappé, son adjoint, étaient aux côtés de Grenet dans l'administration primitive de la ville de Joigny lors de la fondation de la deuxième République. Leurs chemins avaient sérieusement divergé!

Le Prince-Président y est appelé *«Monseigneur»*.

Après avoir rappelé les circonstances exceptionnelles de son élection et les suffrages nombreux des Joviniens en particulier, les conseillers analysent les motivations des électeurs en faveur de l'ordre que Napoléon avait su instituer par opposition à l'anarchie, pour conclure ce paragraphe: *«C'était Dieu qui les inspirait!»*

Ils poursuivent: *«L'hydre du socialisme, grandissant, dressant ses mille têtes rugissantes, prêtes à dévorer religion, famille, propriété, l'édifice de plus de quatorze siècles...*

Nous étions perdus, si Dieu qui vous a éprouvé par des malheurs, n'eût pas reconnu en vous une âme fortement trempée, capable de lutter contre le monstre...

Dieu vous a donné un surcroît de force ... et quand le moment est venu de porter le coup mortel, il vous a dit: «Frappe!» et votre bras, se levant soudain, s'est appesanti sur le monstre et l'a écrasé...

La France, cette reine de la civilisation, que vous avez sauvée des souillures et des profanations des barbares, veut vous prouver sa reconnaissance par sa couronne sur votre tête, comme autrefois sur celle du héros, votre oncle...

Vive Napoléon III!»

Cette envolée lyrique fut signée par l'ensemble des membres présents du conseil qui venaient d'être installés.

Ils ne furent sûrement pas les seuls et le Prince-Président ne tarda pas à se muer en Empereur. Alors, les républicains, comme Grenet, ne semblent plus dangereux.

C'est pourtant seulement le 10 janvier 1853 que le préfet d'Ornano signera l'autorisation de retour des proscrits. Leur joie, certainement, fut grande de retrouver les leurs, bien que les tracasseries d'une surveillance policière ne cessèrent pas un instant pendant les quelques mois qui restaient à vivre à D. Grenet.

Le pot de fleur, le séjour à Bicêtre, sans doute, mais aussi, le tourment de l'éloignement de ceux qu'il chérissait, l'impression de gâchis d'une vie de dévouement à ses concitoyens eurent raison de sa santé.

Le 3 juin 1853, ses amis Edme Bernard Levert, propriétaire, et Louis Etienne Bourgoïn-Esclavy, négociant, déclarent son décès enregistré par l'adjoint Nicolas Philippe Cappé. Dominique Grenet venait de faire une crise d'apoplexie fatale, le jour même de ses 59 ans.

La persécution le poursuivit jusqu'à ses obsèques: on voulut ouvrir son cercueil pour y trouver les *«preuves de ses conspirations»*. Son épouse s'y opposa farouchement. Le jour des funérailles, on fit poster des agents sur toutes les routes alentour pour refouler tous ceux qui voulaient rendre un dernier hommage à leur héros, en affirmant que la cérémonie était remise au lendemain. Pourtant la foule était grande, des petites gens surtout, mais aussi des amis fidèles; certains avaient fait de longs voyages en bravant les autorités, tel Lelorain, l'ancien procureur de la République de Joigny, qui avait fait carrière, successivement à Semur, à Chaumont, à Dijon, pour finir à la Cour d'appel de Lyon.

Tout le long du cortège, des troupes en armes, baïonnettes au canon, étaient là pour empêcher toute manifestation; des cavaliers, prêts à charger, gardaient les abords du cimetière. Même mort, Grenet faisait encore peur!

A Joigny, avec Dominique Grenet on enterrait définitivement la Deuxième République. Il en avait été le véritable héros au sens romantique du terme.

Un contemporain de Rousseau avait dit de lui: *«On ne peut que l'adorer ou l'exécrer!»*. Cette formule, à l'évidence, pouvait tout à fait s'appliquer à Dominique Grenet dans cette période difficile qui voyait s'affronter les disciples des «lumières», altruistes et solidaires, à ceux qui avaient acquis des situations qu'ils n'étaient pas prêts à partager.

Le testament Lesire-Lacam

Si le personnage de Dominique Grenet domine la Deuxième République dans le domaine politique, un autre, Edme Louis Lesire-Lacam, s'impose par sa générosité, même si la ville n'en profita qu'après sa mort

Le 19 avril 1848, MM. Charles-Antoine Deshayes¹², juge suppléant, et Antoine Charles Lefebvre-Devaux¹³, propriétaire, déclarent le décès d'un personnage important de la ville, Edme Louis Lesire, gendre Lacam, propriétaire, ancien négociant, domicilié place de l'hôtel de ville. Le lendemain, Pelletier, son notaire et Duval, un ami du défunt, sont reçus au conseil municipal auquel ils annoncent que le défunt laisse un testament en date du 26 janvier 1847, dont le président du tribunal vient d'autoriser l'ouverture.

Edme Louis Lesire institue la ville de Joigny sa légataire universelle. S. Moreau, faisant alors fonction de maire, organise les funérailles.

Edme Louis Lesire était né le 9 mars 1788 et avait été baptisé le jour même à Saint-Jean; il était le fils d'un commissionnaire en vins de la ville. Selon Pérille-Courcelle, il est le plus important négociant en vins et propriétaire de vignes de la ville; au moment où il rédige son testament, plusieurs vigneron-tâcherons travaillent pour lui, de même que deux tonneliers; il a un correspondant parisien, marchand de vins.

Il avait occupé une place importante dans la vie publique à Joigny comme conseiller municipal pendant la Première et la Seconde Restauration, les Cent Jours et la Monarchie de Juillet et comme membre de la commission administrative de l'hospice au moment de la construction du nouvel établissement dans le faubourg du pont entre 1841 et 1848, sur l'emplacement de l'hôpital de la comtesse Jeanne. Très estimé par la population, il fut, un moment, commandant de la garde nationale de la ville. C'est le notable respecté par excellence. Peu de temps avant sa mort, il avait été nommé membre de la commission municipale chargée d'administrer la ville aux débuts de la Deuxième République, mais avait dû se récuser à cause de sa santé défaillante.

Il avait épousé, le 30 mars 1812, la fille du sous-préfet, Edmée Pauline Lacam, qui lui donne un fils, Louis, le 26 décembre de la même année et une fille, Alexandrine, 3 ans après. Malheureusement, E. L. Lesire avait perdu, le 27 août 1832, son épouse âgée seulement de 39 ans, victime du choléra morbus comme son propre frère, Charles Lacam, receveur de l'hospice; il la précède de 2 jours seulement. Le mauvais sort décidément s'abat sur sa famille car, quatre ans après, son fils Louis est victime vraisemblablement de la tuberculose à l'âge de 24 ans. Le 4 janvier 1840, sa fille, épouse d'A. C. Lefebvre-Devaux, meurt à l'âge de 25 ans, 4 mois après un accouchement difficile¹⁴.

¹² Charles-Antoine Deshayes, avoué, puis juge suppléant, conseiller municipal et même adjoint pendant un court temps, avait épousé la fille du maire, Claude Jean-Baptiste Thibault

¹³ Antoine Charles Lefebvre-Devaux était le mari d'Alexandrine, fille d'Edme Louis Lesire

¹⁴ Deshayes, lors d'éloge funèbre du défunt, dit que sa « *fille jeune et belle image de sa mère, s'éteint dans ses bras avec son enfant nouveau-né* ». En fait, elle avait accouché le 4 septembre 1839 d'un garçon prénommé Fernand, Marie, Edme, qui décède une semaine après. Elle est inhumée dans le caveau de la famille Lefebvre-Devaux.

En 1843, c'est le tour de son frère, Alexandre Lesire, ancien sous-préfet de Joigny, qui n'avait que 51 ans. Son cousin Thibault, l'ancien maire, dont il est très proche, disparaît lui aussi en 1846, à l'âge de 57 ans. A son décès, Edme Louis Lesire est donc sans héritier direct, mais il est très riche. Sa fortune sera évaluée à 310.000 francs, soit un peu moins de 10 millions d'euros¹⁵.

Au même moment, la ville est dans une situation financière difficile, due notamment aux dépassements importants du budget de la construction de l'abattoir, alors que les coupes de bois, source principale des revenus de la ville, se vendent mal. La commission administrative de l'hospice est dans une situation comparable avec le nouvel établissement et elle a du mal à se faire payer par la commune la part que celle-ci lui doit pour la construction des lits militaires.

E.-L. Lesire sait parfaitement tout cela, car, nous l'avons vu, il a été conseiller municipal sans discontinuer de la Restauration à la Monarchie de Juillet -y compris durant les Cent Jours, donc pendant plus de 30 ans, et il était toujours administrateur de l'hospice.

Sa proche famille disparue, sa sensibilité et l'amour de sa petite patrie le porteront à désigner comme héritiers ses propres concitoyens.

Le testament

En effet, le 26 janvier 1847, *«accablé par une cruelle maladie»*, il rédige son testament qui débute ainsi:

«Je soussigné E. Louis Lesire, gendre Lacam, propriétaire, demeurant place de l'hôtel-de-ville, à Joigny (Yonne),

Dans la vue de la mort, ai fait mon testament ainsi qu'il suit:

J'institue pour ma légataire universelle la commune de Joigny, à laquelle je lègue en toute propriété la totalité des biens meubles et immeubles que je délaisserai à mon décès, mais à la charge pour elle de supporter et d'acquitter les différents legs ci-après»:

En tout premier lieu, il donne 45.000 francs -ce qui représente plus d'un million d'euros- à l'hospice, qu'il charge de fonder, en son nom, 4 lits pour malades, infirmes ou vieillards de la commune. Il précise: *«Ces quatre lits seront entretenus à perpétuité par l'hospice et seront mis à la disposition de mes parents les plus nécessiteux de préférence à toute personne»*

La deuxième condition à respecter par la ville sera la fondation d'une rente *«annuelle et perpétuelle»* de 500 francs (environ 15.000 euros) pour doter *«un jeune vigneron, bon sujet, bon ouvrier, et une jeune vigneronne, sage et laborieuse»*; il précise qu'ils doivent être descendants de vignerons, être nés à Joigny et y habiter. Ce choix doit être fait par les conseillers, assistés d'autant de propriétaires de vignes, de préférence parmi les enfants de ses propres vignerons tâcherons. Il précise: *«J'entends par mes vignerons, ceux qui, au jour de mon décès, me feront des vignes à façon et ayant compte courant inscrit sur mon livre des*

¹⁵ Evaluation faite approximativement en comparant le gain journalier moyen d'un ouvrier à cette époque et maintenant

vignerons»; ceux qui ne le sont plus seront exclus. Pour commencer, il désigne, à tour de rôle, les trois enfants d'Augustin Raclot, «mon brave vigneron, qui est décédé l'an dernier».

Il lègue sa maison de la rue Montant-au-Palais à sa petite cousine, Mme Deshayes, fille de son ami Claude Thibault. Il ajoute que cette maison, située maintenant au 40, rue Couturat, est louée à Me Couturat, avoué, gendre de M. et Mme Deshayes, «à qui le bail devra être continué aux mêmes conditions».

Il énumère ensuite, en une longue liste, les personnes à qui il lègue une rente viagère annuelle qui varie de 200 à 500 francs (De 6.000 à 15.000 euros):

En premier lieu, il nomme son filleul, Chollet, artiste peintre, puis immédiatement après sa cuisinière, à qui il donne, en outre, ses meubles et du linge, et son domestique Joseph Follin, qui reçoit aussi la moitié de ses vêtements et «*toute sa chaussure*»; suivent ensuite une demi-douzaine de cousins¹⁶, puis son compagnon de chasse, son garde-chasse et la cuisinière de Mme Deshayes pour la remercier des soins qu'elle a prodigué à son frère «dans sa maladie».

Il précise que, s'il ne lègue que des rentes viagères à ses parents, c'est uniquement pour «*leur conserver quelques ressources*», parce qu'il les juge incapables de gérer le moindre capital!

L'un de ses anciens vigneron, Pavillon, habite une partie de sa maison, place de l'hôtel-de-ville; il décide qu'il y restera logé gratuitement sa vie durant. En outre, il lui attribue la moitié de ses vêtements personnels et «*tous ses rasoirs*».

Il fait encore une longue liste des personnes à qui il fait un legs plus ou moins important. Cela va de 500 francs à ses vigneron, ses tonneliers, son cordonnier, l'ancien domestique de son frère, quelquefois leurs enfants, à plusieurs milliers de francs à des proches ou à leurs enfants: 3.000 francs pour les enfants de son marchand de vins à Paris et ami, M. François; 10.000 au fils de son camarade Burat, témoin de son mariage; 2.000 à chacun des enfants de son camarade de collège, Fauchon, ancien notaire; 3.000 à Mademoiselle Clara Roché de Villiers-Saint-Benoist.

Il énumère alors la distribution qu'il entend faire de ses biens matériels, manifestement en fonction des goûts et des compétences de chacun.

Le linge est attribué en premier lieu à l'hospice, le reste à ses vigneronnes.

L'argenterie et la vaisselle sont réparties entre ses domestiques et ses vigneron, en particulier ceux qui l'auront «*porter à sa dernière demeure au cimetière de Joigny*». Ses montres en or sont attribuées à ses domestiques; ses tasses d'argent à goûter le vin à ses vigneron les plus proches, Ablon et Rouard.

Ses armes de chasse, ses chiens et son char-à-bancs sont dévolus à «*Lefebvre-Devaux aîné*», son gendre.

¹⁶ Lesire-Fruger, l'un des fils de son oncle Lesire-Delaplace, est l'un d'eux; c'est l'inventeur du canon-foudre dont parle Gervais MACAISNE dans l'Echo de Joigny n° 23-24 de 1977; son invention ne l'avait sûrement pas enrichi !

Le docteur Wasse, *«son ami»* -qui lui a succédé à la tête de la garde nationale de la ville, reçoit ses pistolets de tir, ses armes de garde national, son uniforme, ses insignes, son cheval et son tilbury.

Monsieur Deshayes se voit attribuer la bibliothèque et les tableaux *«excepté mon portrait en pied, qui sera déposé dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Joigny»*.

Son ami Henry Chomereau, un cousin de sa femme, qui devait être un fin connaisseur, se voit gratifié des vins en bouteille et des liqueurs *«pour boire à ma mémoire»*.

Il nomme, comme exécuteur testamentaire, un ancien notaire d'Auxerre retiré à Joigny, M. Planson, à qui il donne un diamant d'une valeur de 7.000 francs, soit plus de 20.000 euros, *«comme marque d'amitié»*.

Il précise qu'il souhaite être enterré simplement par le clergé de sa paroisse au pied du petit monument qu'il a fait élever à la mémoire de sa femme et de son fils.

Il demande enfin que le lendemain de ses funérailles une somme de 1.000 francs soit *«distribuée aux pauvres de la commune de Joigny»*.

Moins de 2 mois après, M. Planson, exécuteur testamentaire, rend compte à la commission municipale, faisant fonction de conseil, des conclusions de Me Pelletier, notaire du défunt et dépositaire du testament, aidé par le concours de 3 experts pour l'estimation des immeubles inventoriés.

Il en résulte que les créances et valeurs mobilières s'élèvent à 110.000 francs et les immeubles à 200.000 francs. Les différents legs et dettes montent à 93.000 francs. L'actif à espérer par la ville de Joigny n'est donc plus que de 217.000 francs environ. Ce n'est pas négligeable, cela représente plus de 6 millions et demi d'euros. La commission et le nouveau maire, Dominique Grenet, au nom de la commune de Joigny, vont, bien entendu, accepter le legs.

Dans la délibération, elle fait état des difficultés financières de la ville et de *«l'hôpital, jeté inconsidérément dans une entreprise bien au-delà de ses économies...»*.

Dans les *«considérants»* concernant le testateur, les commissaires insistent sur le fait qu'Edme-Louis Lesire connaît parfaitement les problèmes de la ville et de son hospice pour en avoir été administrateur et que sa générosité ne doit étonner personne, car sa sollicitude envers ses compatriotes l'a porté tout naturellement vers eux après avoir perdu tout ce qu'il avait de plus cher.

Quant à ses héritiers naturels, il les a pourvus comme il l'entendait, tout en argumentant lui-même ses propres décisions.

La commission et le maire, de même, autoriseront la commission administrative de l'hospice d'accepter son propre legs de 45.000 francs pour la fondation de 4 lits. Ils autorisent aussi évidemment l'exécuteur testamentaire à faire les transactions nécessaires pour une bonne administration des biens de la succession. De même, ils se montreront magnanimes envers deux des cousins du défunt, dans un cas en augmentant le montant de sa rente, dans l'autre cas en créant une rente à l'une de ses parentes qu'il avait exclue nommément, l'estimant suffisamment riche.

Deux ans après, en septembre 1850, arrive la décision du gouvernement concernant le legs. Après avis pris auprès du conseil d'Etat, la ville est autorisée à accepter le legs diminué des sommes qui le grèvent, il reste 120.000 francs (C'est moins que prévu, mais c'est encore appréciable). Une commission de cinq membres est nommée pour les gérer; il n'est pas inintéressant de noter que, sur 14 membres du conseil municipal présents, c'est Dominique Grenet qui, avec 11 voix, est le premier élu de cette commission, bien qu'il ne soit plus maire, mais toujours président de la commission des finances.

L'exécuteur testamentaire, Planson, s'arroge des droits

En avril 1852, Planson est autorisé par jugement du tribunal de verser à la ville 89.800 francs, à charge pour elle d'exécuter les charges du testament concernant la dot de 500 francs pour le mariage d'un jeune vigneron et les différentes rentes viagères à verser aux cousins du défunt. La manne fond comme neige au soleil; cette somme représente moins du tiers de la première estimation !

C'est seulement un an après que l'on comprend pourquoi, lors des attendus de la délibération approuvant la liquidation de la succession. Planson ne réclamait pas moins de 20.000 francs d'honoraires; le conseil conteste non seulement le chiffre, mais la légitimité de cette demande, considérant que le testateur y avait déjà pourvu en octroyant à l'exécuteur testamentaire un diamant valant 7.000 francs pour le dédommager du travail qu'il lui demandait plutôt comme un service.

Dans la même délibération, le conseil refuse de constituer un dépôt de 12.000 francs à la Caisse des dépôts pour le service des rentes.

La maison Lesire annexée à l'hôtel-de-ville

Une délibération du 21 juillet 1851, considère que l'hôtel-de-ville est insuffisant pour *«inclure les bureaux de la caisse d'épargne et du commissaire de police»*; l'architecte-voyer n'a pas de bureaux à la mairie et surtout la bibliothèque est à l'étroit. L'agrandissement de la maison commune peut être fait *«sans bourse délier»*, en annexant la maison Lesire dont la ville est légataire universelle, la vente ayant été suspendue du fait des héritiers. La «vente» ne sera réalisée que le 28 septembre 1851, acte passé devant Me Pelletier pour la somme de 16.500 francs.

La «maison» d'Edme Louis Lesire, c'est tout le pâté de maisons qui va de l'hôtel-de-ville à la salle des muses, ancien musée, le long de la rue Paul Genty, y compris la salle du même nom et la bourse du travail.

C'est seulement en 1854, lors de l'établissement du budget, que l'on parle à nouveau de cette propriété. Le conseil vote 15.000 francs pour des réparations à faire à l'hôtel-de-ville et *«l'appropriation de la maison Lesire à la bibliothèque de la ville, au logement de l'agent voyer et au bureau de police»*.

Les plans sont dressés par M. Amé, architecte à Auxerre:

Le *«corps de garde (de police) devrait être pris sur le cabinet du secrétaire et le bureau des employés; l'entrée se faisant par la dernière*

croisée (fenêtre), au nord, donnant sur la place». Une partie de l'habitation de M. Pavillon doit y être annexée; il reçoit en compensation une indemnité de 100 francs plus une rente viagère de 150 francs; le reste de son habitation doit servir de logement pour «les 2 agents de police, mais pas [pour] le commissaire». L'escalier attenant au porche est supprimé pour agrandir l'ouvroir situé derrière le bureau de police. Surtout, l'ensemble du premier étage de l'appartement Lesire est attribué à la bibliothèque. D'autres aménagements sont décrits, en particulier l'installation d'un «calorifère».

Un monument en l'honneur d'Edme Louis Lesire

Bouron, faisant fonction de maire, proposera début 1857, lors de l'établissement du budget de 1858, d'affecter une somme de 2.000 francs à l'édification d'un monument funéraire à la mémoire de M. Lesire-Lacam: *«Le conseil municipal délibère que les restes mortels de M. Lesire-Lacam seront transférés dans le nouveau cimetière, qu'un monument convenable sera élevé sur sa tombe et qu'une somme de 2.000 francs sera affectée à cette dépense, sauf compléments s'il y a lieu»*

C'est seulement en novembre 1858 que le conseil retient le projet du sculpteur Henri Geshvind. Le maire est autorisé à traiter, mais il faut encore une année pour accepter le devis définitif qui s'élève à 4.840 francs. Cette somme doit être prélevée sur les fonds libres de 1860.

Ce monument en bonne place au cimetière de Joigny est remarquable par la qualité de son exécution et de son élégance.

Par sa générosité, Edme Louis Lesire, gendre Lacam, l'avait bien mérité.

Plus tard encore, une partie du boulevard du Nord sera débaptisée pour se voir attribuer le nom de Boulevard Lesire-Lacam.



*Monument funéraire d'Edme Louis Lesire
situé près du carré du Souvenir Français dans le cimetière de Joigny
On remarque le «L» de Lesire dans les rosaces*